

(1)

(N° 288.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1895.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un arrêté royal du 25 mai 1895 a détaché du Département de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics les attributions relatives à l'Industrie et au Travail, et celles-ci ont été constituées en Département spécial.

Les chapitres VI (Industrie), VII (Poids et Mesures), VIII (Travail), XII et XIII (Mines) ont été détachés dans leur ensemble du Budget de l'Agriculture, etc.; d'autres chapitres ou même des articles relatifs à des services communs ont été transférés partiellement au Budget du nouveau Département. Ils ont été complétés pour permettre à celui-ci de fonctionner d'une manière autonome. Les notes relatives à chacun des articles modifiés indiquent la raison d'être des modifications introduites.

En résumé, le total du Budget proposé pour le Ministère de l'Industrie et du Travail s'élève, pour 1895, en dépenses ordinaires, à . fr. 2,216,965 »
tandis que le montant des crédits transférés de l'ancien Budget n'atteint que 1,763,813 »

Soit une augmentation de fr. 453,152 »

Le montant du Budget en dépenses exceptionnelles est de fr. 485,000 »
le montant du transfert est de 50,000 »

Soit une augmentation de 405,000 »

ARTICLE PREMIER DU PROJET DE LOI.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ARTICLE PREMIER. — *Traitement du Ministre.*

Crédit demandé : 21,000 francs.

Cet article constitue une charge nouvelle non transférée de l'ancien Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé : 245,600 francs.

Cet article comprend, à concurrence de 123,625 francs, les traitements des fonctionnaires et employés détachés de l'ancien Département de l'Agriculture. Celui-ci n'a naturellement pu céder au Département nouveau les services généraux du Cabinet, du Secrétariat général, de la Comptabilité et de l'Expédition. D'autre part, l'Office du Travail, dont les cadres doivent être organisés, comportera quelques développements.

La somme nécessaire pour la création ou l'extension de ces nouveaux services est estimée à 121,975 francs.

ART. 3. — *Frais de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, etc.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Une somme de 11,300 francs, comprise dans le crédit de cet article, provient du Budget du Département de l'Agriculture. Elle ne représente en réalité que la dépense afférente aux locaux occupés par l'Administration des Mines.

Le nouveau Département aura à faire face aux dépenses relatives à l'hôtel ministériel ainsi qu'aux services du Secrétariat général, de la direction de l'Industrie et de l'Office du travail. Le chiffre de 60,000 francs est la moyenne de ce que dépensent les divers Départements.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Ce crédit comprend une somme de 1,950 francs transférée du Budget de l'Agriculture; il est complété jusqu'à due concurrence, pour faire face aux besoins du Département nouveau.

CHAPITRE II.

PENSIONS.

ART. 5. — *Premier terme des pensions à accorder éventuellement.*

Crédit demandé : 2,500 francs.

Ce chiffre, qui constitue un crédit nouveau, suffira pour faire face aux éventualités qui peuvent se présenter.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE.

ART. 6. — *Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route, frais de bureau et de matériel.*

Crédit demandé : 39,900 francs.

L'allocation de 33,900 francs qui figurait pour ce service au projet de Budget du Département de l'Agriculture, est devenue insuffisante par suite des augmentations de traitement accordées aux inspecteurs de l'industrie et aux inspectrices des écoles et classes ménagères. On propose de la porter à 39,900 francs.

ART. 7. — Sans modification.

ART. 8. — *Enseignement professionnel; écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses.*

Crédit demandé : 630,000 francs.

Ce crédit comporte une majoration de 105,400 francs sur le crédit de 544,600 francs qui figurait au Budget de l'Agriculture, etc.

L'extension de l'enseignement professionnel et ménager doit être encouragée et c'est en vue de poursuivre et de développer les résultats acquis que la majoration de crédit de 105,400 francs est demandée.

ART. 9 à 13. — Sans modification.

CHAPITRE IV.

POIDS ET MESURES.

ART. 14, 15 et 16. — Sans modification.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 17. — *Office du Travail, statistique, missions, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail, dépenses diverses.*

Crédit demandé : 80,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 30,000 francs qui figurait au Budget de l'Agriculture pour cet objet est absolument insuffisant. Pour donner aux recherches, aux travaux et aux publications de l'Office du Travail l'ampleur qui leur convient, il faut nécessairement pouvoir disposer de la somme demandée.

ART. 18. — *Comités de patronages ; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Un crédit de 12,000 francs figurait pour cet objet à l'article 48 du projet de Budget de l'Agriculture d'où il a été transféré; l'augmentation de crédit de 8000 francs est destinée à développer l'action si utile des comités de patronage.

ART. 19. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales ; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture prévoyait pour cet objet un crédit de 26,250 francs. Il y a lieu de le porter à 30,000 francs, afin de pouvoir subsidier certains congrès ayant trait aux institutions de prévoyance, et notamment le Congrès international d'actuares qui se tiendra à Bruxelles au mois de septembre prochain. Le libellé de l'article a été complété en conséquence.

ART. 20 et 21. — Sans modification.

ART. 22. — *Conseil supérieur du Travail, traitements des secrétaires — Frais divers.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Le crédit de 18,500 francs qui figurait au Budget de l'Agriculture était trop restreint pour permettre des réunions en nombre suffisant du Conseil supérieur du Travail. Il importe que le Gouvernement, lorsqu'il désire prendre l'avis de cet important corps consultatif, ne soit pas arrêté par une impossibilité matérielle, résultant d'un manque de crédit.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Inspection du travail ; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : Personnel de ces inspections ; frais de route et de séjour, frais de bureau et matériel.*

Crédit demandé : 183,600 francs.

Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture prévoyait pour cet objet un crédit de 130,000 francs. A cette somme il y a lieu d'ajouter 3,600 francs, montant du traitement d'un commis rédacteur transféré de l'Administration centrale dudit Département (Service de santé) et qui, à l'avenir, sera attaché à l'inspection du travail. Le total du crédit reporté au présent article s'élève ainsi à 133,600 francs.

La création du Département nouveau a marqué les intentions du Gouvernement de poursuivre résolument, en même temps que les études et les travaux en matière sociale, l'exécution des lois concernant le travail. Le développement de l'inspection entre dans les projets immédiats, et l'augmentation de 30,000 francs demandée doit permettre de donner à ce service une extension sérieuse. C'est en procédant par étapes et progressivement que le Gouvernement estime qu'il pourra réaliser le plus aisément et le plus fructueusement ses vues.

CHAPITRE VI.

MINES.

ART. 24 à 30. — Sans modification.

CHAPITRE VII.

COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.

ART. 31 et 32. — Sans modification.

La Commission des Annales des Travaux publics reste attachée au Département de l'Agriculture et des Travaux publics.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

ART. 33. — *Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés*

Crédit demandé : 8,000 francs.

Sur le crédit de 26,723 francs existant primitivement au Budget du Département de l'Agriculture, celui-ci transfère au nouveau Département une somme de 3,723 francs. Il est nécessaire de la majorer de 4,277 francs, pour la porter au chiffre de 8,000 francs qui est en rapport avec les nécessités administratives.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 34. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse, secours à accorder exceptionnellement.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Ce chiffre comprend, à concurrence de 3,000 francs, un transfert du Budget de l'Agriculture.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 35. — *Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Cette dépense est exceptionnelle : le libellé de l'article en indique suffisamment l'objet.

ART. 36. — Sans modification.

ART. 37. — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Lorsque, sur l'initiative du Roi, le Gouvernement proposa aux Chambres la création et la dotation d'une Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, il crut pouvoir émettre l'espoir que l'institution nouvelle ne tarderait pas à s'enrichir des subsides qui lui seraient alloués par d'autres autorités publiques, ainsi que des dons ou legs qui lui seraient faits par des particuliers.

Ses prévisions ne se sont réalisées que dans une faible mesure. A la fin du dernier exercice, c'est-à-dire au mois de novembre 1894, le capital de la Caisse consistait en une inscription au Grand-Livre de la Dette publique à 5 $\frac{1}{2}$ %, d'un import de 2,406,500 francs, soit 406,500 francs au delà du montant de la dotation accordée par la loi du 21 juillet 1890. Quant aux subsides une fois donnés par les provinces et les communes, ils s'élevaient à 201,167 francs. Les subventions annuelles des communes n'atteignaient que le chiffre de fr. 2,467 50.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'autre part, le nombre des éprouvés qui s'adressent à la Caisse augmente sans cesse et, comme l'accroissement des ressources est loin de suivre la progression du nombre de secours à accorder, il en résulte que l'importance des subventions subit une constante diminution. Actuellement, elles sont absolument insuffisantes pour apporter aux victimes un soulagement efficace. Pendant l'exercice 1893-1894, la somme allouée ne s'est élevée en moyenne qu'à fr. 30.59.

L'une des causes principales de cette situation réside dans les lacunes de notre législation sur le contrat de travail, qui ne protège pas suffisamment l'ouvrier victime d'un accident professionnel. La revision de cette partie de nos codes assurerait, en effet, dans le plus grand nombre des cas, une indemnité convenable à l'ouvrier blessé et dispenserait ainsi la Caisse d'intervenir. Aussi celle-ci ne sollicite-t-elle le concours pécuniaire de l'État qu'en attendant le vote de nouvelles dispositions législatives sur le contrat de travail et sur les assurances en matière d'accidents.

Comme ces projets exigeront un travail préparatoire considérable et donneront lieu à de longs débats, le Gouvernement, afin de permettre à la Caisse de continuer son action bienfaisante, propose de lui allouer un subside de 110,000 francs pour chacun des exercices 1895 et 1896.

ARTICLE 2 DU PROJET DE LOI.

NOTE EXPLICATIVE.

Le Budget remanié du Département de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1895 ne comprend plus de crédits pour supporter l'imputation définitive des dépenses qui ont été effectuées, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 25 mai de cette année, pour le fonctionnement des services qui, à cette dernière date, ont été transférés, en tout ou en partie, au Ministère de l'Industrie et du Travail nouvellement créé. Ces dépenses ont été prélevées momentanément à charge des crédits provisoires alloués par les lois du 26 décembre 1894 et du 11 avril 1895.

Mais il y aura lieu de les reporter définitivement aux crédits compétents du nouveau Département, dont le Budget a d'ailleurs été établi pour faire face aux dépenses de l'exercice 1895 tout entier.

L'article 2 du projet présentement soumis aux Chambres a pour objet de régler la situation résultant de cette période transitoire.

PROJET DE LOI,

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut,

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1895, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de deux millions deux cent seize mille neuf cent soixante-cinq francs fr. 2,216,965 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre cent cinquante-cinq mille francs fr. 455,000 »

Soit ensemble à la somme de deux millions six cent septante et un mille neuf cent soixante-cinq francs. fr. 2,671,965 »

ART. 2.

Les dépenses effectuées depuis le 1^{er} janvier 1895 pour les services faisant actuellement partie du Ministère de l'Industrie et du Travail, ainsi que les traitements payés depuis la même date au personnel transféré du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics à celui de l'Industrie et du Travail, seront prélevés définitivement à charge du Budget de ce dernier Département.

La part incombant au Ministère de l'Industrie et du Travail dans les dépenses effectuées à charge des articles mixtes, notamment de l'article 5, et pour lesquelles il serait impossible d'établir un décompte, sera déterminée par arrêté royal.

Donné à Ostende, le 25 juillet 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

A. NYSENS.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1895.**

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric. de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	1	Traitement du Ministre	21,000	
2	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	245,600	
<i>Matériel.</i>				
3	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	60,000	341,600
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	15,000	
CHAPITRE II.				
PENSIONS.				
5	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500	2,500
CHAPITRE III.				
INDUSTRIE.				
6	29	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	59,900	
7	50	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000	
8	31	Enseignement professionnel: écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	650,000	
9	32	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses	10,700	782,800
10	35	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	8,000	
11	34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879.	3,700	
12	35	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500	
15	36	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000	
A REPORTER				1,126,900

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric. de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
		REPORT. fr.		1,126,900 .	
		CHAPITRE IV.			
		POIDS ET MESURES.			
14	37	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 .	} 150,550 .	
15	38	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 .		
16	39	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 .		
		CHAPITRE V.			
		TRAVAIL.			
17	40	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses	80,000 .	} 587,000 .	
18	41	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	20,000 .		
19	42	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance.	50,000 .		
20	43	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	20,000 .		
21	44	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	35,400 .		
22	45	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	30,000 .		
23	46	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel	185,600 .		
		CHAPITRE VI.			
		MINES.			
		SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.			
24	72	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 .	} 552,715 .	
25	75	Matériel.	640 .		
		SECTION 2. — Personnel du corps des mines.			
26	74	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	347,075 .	} 6,000 .	
27	75	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	6,000 .		
		SECTION 3. — Carte géologique et agricole.			
28	76	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole	112,000 .	} 45,000 .	
		SECTION 4. — Caisses de prévoyance.			
29	77	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 .		
		A REPORTER. fr.	542,715 .	2,196,965 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. (SUITE).

Articles nouveaux.		DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT	TOTAL
Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.			DES CRÉDITS par article.	par chapitre.
		REPORT. . . . fr.	542,715 »	2,196,965 »
		SECTION 5. — Impressions, etc.		
50	78	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 »	
		CHAPITRE VII.		
		SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
51	79	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	
		SECTION 2. — Commission consultative des machines à vapeur.		
52	82	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 »	2,000 »
		CHAPITRE VIII.		
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	85	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
		CHAPITRE IX.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	84	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 »	10,000 »
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		CHAPITRE X.		
		SERVICES DIVERS.		
55	»	Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation	70,000 »	
56	87	Recensement industriel	50,000 »	
57	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	110,000 »	455,000 »
58	»	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail	225,000 »	
		TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. fr.		2,671,965 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 juillet 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

A. NYSENS.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(14)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1895.



BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendés du Min. de l'Agric. de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1898.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	1	»	Traitement du Ministre	
		a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Secrétariat général.	82,400 »
		b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du Service de l'industrie	59,500 »
2	2	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Office du Travail	65,800 »
		d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'Administration des mines	57,900 »
GRADES.				
			Secrétaire général	10,000 à 12,000
			Directeurs	7,000 à 8,000
			Chefs de division	5,500 à 6,500
			Chefs de bureau	4,200 à 5,000
			Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	2,200 à 4,000
			Commis d'ordre	1,400 à 2,600
			Huissiers	1,400 à 2,500
			Concierges	700 à 1,200
			Garçons de bureau	1,100 à 1,500
			Nettoyeuses	750 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.				
			Directeurs généraux	12,000
			Inspecteur général	10,500
			Ingénieurs en chef-directeurs	8,000 à 9,000
			Ingénieur principal	5,500 à 7,000
<i>Matériel.</i>				
		a.	Fournitures de bureau, impressions, papier.	15,000 »
		b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	20,000 »
3	3	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	15,000 »
		d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	5,000 »
		e.	Menues dépenses, etc.	5,000 »
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
21,000 »	»	21,000 »	»	
245,600 »	123,625 »	121,975 »	»	
60,000 »	11,500 »	48,700 »	»	
526,600 »	134,925 »	191,675 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric. de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
			REPORT. fr.
			<i>Frais de déplacement.</i>
4	4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.
			CHAPITRE II.
			PENSIONS.
5	6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
			CHAPITRE III.
			INDUSTRIE.
6	29	a.	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités. 29,500 »
		b.	Frais de route. — Dépenses diverses 40,400 »
7	30	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »
		b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
			<i>Enseignement professionnel.</i>
		a.	Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles . . . fr. 488,000 »
		b.	Écoles et classes ménagères 400,000 »
8	31	c.	Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage 50,000 »
		d.	Missions. 2,000 »
		e.	Subsides aux expositions 5,000 »
		f.	Dépenses diverses. Souscriptions. 5,000 »
9	32	»	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses
10	33	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression (y compris une somme de 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)
11	34	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879
12	35	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers. . .
13	36	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉ PENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie, et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
526,600 »	134,925 »	191,675 »	»	
15,000 »	1,950 »	15,050 »	»	
541,600 »	136,875 »	204,725 »	»	
2,500 »	»	2,500 »	»	
2,500 »	»	2,500 »	»	
59,900 »	53,900 »	6,000 »	»	
55,000 »	53,000 »	»	»	
650,000 »	544,600 »	105,400 »	»	
10,700 »	10,700 »	»	»	
8,000 »	8,000 »	»	»	
5,700 »	3,700 »	»	»	
12,500 »	12,500 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
782,800 »	671,400 »	111,400 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

ARTICLES NOUVEAUX.		Articles du projet de Budget amendé du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1895		Littéra des développements.		DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.									
POIDS ET MESURES.									
				CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.		
		a.	Personnel, traitements des vérificateurs.	1 ^{re}	4	4,500 à 5,000	20,000		
			— — — — —	1 ^{re}	2	4,200 à 4,500	9,000		
14	37		— — — — —	à titre pers/	8	2,500 à 3,500	28,000		
			— — — — —	adjoints	4	2,000 à 2,500	10,000		
			— aides vérificateurs temporaires.		4	1,500 à 1,000	7,600		
		b.	Frais d'intérim et d'inspection				7,750		
					22		82,350		
15	58	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs						
16	59	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures						
						TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.			
CHAPITRE V.									
TRAVAIL.									
17	10	»	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses						
18	41	»	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides						
19	42	»	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance, etc.						
20	45	»	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État						
21	44	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.						
22	45	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.						
25	46	»	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel.						
						TOTAL DU CHAPITRE V. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
82,550	82,550	»	»	
56,000	56,000	»	»	
12,000	12,000	»	»	
150,550	150,550	»	»	
80,000	50,000	30,000	»	
20,000	12,000	8,000	»	
50,000	26,250	23,750	»	
20,000	20,000	»	»	
23,400	23,400	»	»	
50,000	18,500	31,500	»	
483,600	433,600	50,000	»	
587,000	263,750	323,250	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric., de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1893.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																							
			CHAPITRE VI.																																																							
			MINES.																																																							
			1^{re} SECTION. — Personnel du Conseil des mines.																																																							
24	72	»	Personnel du Conseil. — Traitements et frais de déplacement																																																							
			GRADES.																																																							
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;"></th> <th style="width: 15%;">NONBRE. d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 20%;">OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseillers effectifs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td></td> <td rowspan="5" style="vertical-align: middle;">Indemnité annuelle.</td> </tr> <tr> <td>Greffier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,050</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					NONBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		OBSERVATIONS.	Président	1	8,000			Conseillers effectifs	2	6,000			Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500		Indemnité annuelle.	Greffier	1	5,000		Commis	1	1,500		Huissier	1	2,050																					
	NONBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		OBSERVATIONS.																																																						
Président	1	8,000																																																								
Conseillers effectifs	2	6,000																																																								
Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs	2	1,500		Indemnité annuelle.																																																						
Greffier	1	5,000																																																								
Commis	1	1,500																																																								
Huissier	1	2,050																																																								
25	75	»	Personnel du Conseil des mines. — Matériel																																																							
			2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.																																																							
26	74	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs																																																							
			GRADES.																																																							
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 40%;"></th> <th rowspan="2" style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th colspan="2" style="width: 20%;">CADRES</th> <th rowspan="2" style="width: 25%;">OBSERVATIONS.</th> </tr> <tr> <th style="width: 10%;">réglemen- taires.</th> <th style="width: 10%;">effectifs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs divisionnaires</td> <td style="text-align: right;">10,000</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef directeurs</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">6,500 à 7,000</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— — — de 2^{me} —</td> <td style="text-align: right;">5,500 6,000</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6⁽¹⁾</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">4,500 5,000</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td style="text-align: right;">3,500 4,000</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td style="text-align: right;">2,700 3,100</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">15⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">2,400 à 3,000</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">(2) dont 1 adjoint au service du grisou et des accidents miniers.</td> </tr> <tr> <td>— — — de 2^{me} —</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 2,100</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Commis dessinateurs</td> <td style="text-align: right;">1,200 à 2,200</td> <td style="text-align: center;">n</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="vertical-align: middle;">Le nombre est fixé suivant les besoins du service.</td> </tr> </tbody> </table>					TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.	réglemen- taires.	effectifs.	Directeurs divisionnaires	10,000	2	2		Ingénieurs en chef directeurs	8,000	6	6		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 à 7,000	4	4		— — — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	6 ⁽¹⁾	(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers	— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	9	— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	8	— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	15 ⁽²⁾	Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	5	(2) dont 1 adjoint au service du grisou et des accidents miniers.	— — — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100	2	Commis dessinateurs	1,200 à 2,200	n	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.
	TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.																																																						
		réglemen- taires.	effectifs.																																																							
Directeurs divisionnaires	10,000	2	2																																																							
Ingénieurs en chef directeurs	8,000	6	6																																																							
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	6,500 à 7,000	4	4																																																							
— — — de 2 ^{me} —	5,500 6,000	5	6 ⁽¹⁾	(1) dont 1 chargé du service spécial du grisou et des accidents miniers																																																						
— de 1 ^{re} classe	4,500 5,000	10	9																																																							
— de 2 ^{me} —	3,500 4,000	10	8																																																							
— de 3 ^{me} —	2,700 3,100	11	15 ⁽²⁾																																																							
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	5	5	(2) dont 1 adjoint au service du grisou et des accidents miniers.																																																						
— — — de 2 ^{me} —	1,500 à 2,100		2																																																							
Commis dessinateurs	1,200 à 2,200	n	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.																																																						
27	75	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines																																																							
			A REPORTER. fr.																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric, de l'Industrie, et des Travaux publies pour l'exercice 1895	DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
		Augmentation	Diminution.	
32,000 »	52,000 »	»	»	
640 »	640 »	»	»	
347,073 »	347,075 »	»	»	
6,000 »	6,000 »	»	»	
385,715 »	385,715 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric. de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1893.	Littéra des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
			REPORT. . . . fr.
			5^{me} SECTION — Cartes géologique et agricole.
26	76	»	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole
			4^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
29	77	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
			5^{me} SECTION. — Impressions, etc.
30	78	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
			TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
			CHAPITRE VII.
			COMMISSIONS.
			1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
31	79	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
			2^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
32	82	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
			TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
			CHAPITRE VIII.
			TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
33	85	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CRÉDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie, et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCE.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
585,715	585,715	»	»	
112,000	112,000	»	»	
45,000	45,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
552,715	552,715	»	»	
500	500	»	»	
1,500	1,500	»	»	
2,000	2,000	»	»	
8,000	5,725	4,277	»	
8,000	3,725	4,277	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

Articles nouveaux.	Articles du projet de Budget amendé du Min. de l'Agric. de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1893.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
54	84	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . . .
			TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.
SECONDE SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
SERVICES DIVERS.			
35	»	»	Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation.
36	87	»	Recensement industriel.
37	»	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
38	»	»	Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau Ministère de l'Industrie et du Travail
			TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1895.	CREDITS reportés du projet de Budget du Ministère de l'Agric., de l'Industrie et des Travaux publies pour l'exercice 1895	DIFFÉRENCE.		<i>Observations.</i>
		Augmentation	Diminution.	
10,000	3,000	7,000	»	
10,000	3,000	7,000	»	
70,000	»	70,000	»	
50,000	50,000	»	»	
110,000	»	110,000	»	
225,000	»	225,000	»	
455,000	50,000	405,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions.
III.	Industrie
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Mines
VII.	Commissions
VIII.	Traitements de disponibilité
IX.	Dépenses imprévues
X.	Services divers. — Dépenses exceptionnelles.
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS re sortés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1895.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
541,600	436,875	204,725	»	
2,500	»	2,500	»	
782,800	671,400	111,400	»	
150,550	150,550	»	»	
387,000	263,750	123,250	»	
552,715	552,715	»	»	
2,000	2,000	»	»	
8,000	3,725	4,277	»	
40,000	3,000	7,000	»	
455,000	50,000	405,000	»	
2,671,965	1,815,813	858,152	»	